

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL

sous la présidence de M. le Maire

et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022  
 Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022  
 Constatant que le compte administratif présente :

**X un excédent de fonctionnement de 569 942.20 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent)	+ 390 098.56
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)..... des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+ 0.00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ..... ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+ 179 843.64
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réalis	+ 569 942.20
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement) .....	- 211 060.13
excédent (excédent de financement) .....	+ 0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement .....	- 43 212.16
Excédent de financement .....	+ 0.00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F .....	254 272.29

## DECISION D'AFFECTATION

1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement..... (au minimum couverture du besoin de financement F)	254 272.29
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 ..... ( résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	315 669.91

0.00 €

Délibéré par le Conseil Municipal date de convocation: 30 mars 2023  
 VOTES:

Nombre de membres en exercice: 21 Contre /  
 Nombre de membres présents : 16 Abstentions /  
 Nombre de suffrages exprimés: 21 Pour /

toire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le . . . 14 avril 2023  
 et de la publication le 14 avril 2023

A 06/04/2023 le 13 avril 2023

Le/la Maire,

